

B. 1945 voit la tenue des trois grandes conférences qui établissent le nouvel ordre mondial :

1. Yalta (février) : Crimée donc en URSS ; faire pièce à l'idée de partage du monde. La France n'est pas conviée alors que les questions portent sur l'Europe. Les grandes décisions prises lors de cette conférence :

- **Déclaration sur l'Europe libérée** : des élections libres dans les États européens libérés, les trois alliés s'engageant à « *constituer des autorités gouvernementales provisoires largement représentatives de tous les éléments démocratiques des populations et qui s'engageront à établir, dès que possible, par des élections libres, des gouvernements qui soient l'expression de la volonté des peuples* » ;

- L'organisation en avril 1945 de la **conférence de San Francisco** ;

- l'**entrée en guerre de l'URSS contre le Japon** dans les trois mois qui suivent la défaite de l'Allemagne, l'URSS recevant en échange le sud de l'île de Sakhaline et les îles Kouriles ;

- la destruction du militarisme allemand et du nazisme ;

- déplacement de la Pologne vers l'ouest ; la réorganisation du « **Comité de Lublin** », gouvernement pro-soviétique établi en Pologne « *suivant des bases démocratiques plus étendues, avec l'inclusion des chefs démocrates se trouvant à l'étranger* », des membres du gouvernement polonais en exil à Londres

2. Potsdam (juillet- août) : De Gaulle non convié, Truman remplace Roosevelt et Churchill cède sa place Attlee.

CARTE DE LA SITUATION DE L'EUROPE EN 1945

a. Le démembrement de l'Allemagne : Autriche subit le même sort mais ses frontières d'avant 1938 sont maintenues.

Les « **cinq D** » sont mis en place par les pouvoirs d'occupation en coopération avec les nouvelles autorités allemandes :

Par ailleurs, la nouvelle frontière germano-polonaise est désormais fixée à la **ligne Oder-Neisse**. Tous les territoires allemands à l'est de cette ligne deviennent polonais à l'exception du nord de la Prusse orientale, soviétique. La question du couloir de Danzig est ainsi définitivement réglée. Ainsi près des deux tiers du territoire polonais actuel était allemand en 1914.

2/ Le triomphe de l'URSS : confirmé par les traités de paix d'après-guerre (Paris). Elle prend sa revanche de sa défaite durant la Première guerre mondiale (à l'époque Russie soviétique).

- une nouvelle frontière avec la Pologne
- Par ailleurs, les États baltes sont annexés à l'URSS en tant que RSS,
- la Ruthénie (hongroise, auparavant slovaque), la Carélie finlandaise, la Bessarabie roumaine (future RSS Moldavie) sont annexées à l'URSS. Et à titre de victoire sur l'Allemagne, le nord de la Prusse orientale devient l'oblast de Kaliningrad (ex Königsberg, la patrie de Kant ; politique de débaptisation des villes, Friedland devient Pravdinsk en russe ; Rastenburg, Ketrzyn en polonais). possession de la RSS de Russie.

CARTES

- questions des réparations soviétiques : l'URSS démontera et transférera les usines situées dans sa zone d'occupation et prélèvera toutes les ressources dont elle aura besoin au titre des dédommagements de guerre.

3/ Des millions d'Européens expulsés de leurs pays :

Fuite des Allemands orientaux devant l'avancée soviétique ; et surtout violence des gouvernements polonais et tchécoslovaque à l'égard des minorités : au total, plus de 11 M d'Allemands se réfugient dans les zones d'occupation occidentale.

Politique de colonisation soviétique dans les territoires polonais annexés qui poussent les populations polonaises à venir s'installer dans la nouvelle Pologne, cette colonisation concerne également les républiques baltes.

C. La grande œuvre : la fondation de l'ONU (26 juin 1945)

Conférence de San Francisco se déroule en avril et reprend les dispositions de Dumbarton Oaks. Elle débouche sur la rédaction de la **Charte de l'ONU** adopté en juin par 51 Etats, l'URSS l'accepte en contrepartie deux sièges à l'AG pour l'Ukraine et la Biélorussie.

Le préambule :

- prévenir le retour à la catastrophe planétaire que fut la 2nde Guerre mondiale en contrôlant l'usage de la force et de la violence, en affirmant l'existence d'un droit et d'une justice internationale, refus de l'ingérence dans les affaires intérieures d'un état.
- affirmer que l'homme dispose de droits fondamentaux et inaliénables
- favoriser le progrès et le développement des sociétés.